



# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tel. +41 (0)22 731 59 63  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
*52<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme*  
*(27 février – 4 avril 2023)*

## **Intervention orale du CETIM**

*Vérifier à l'audition*

### **Point 3 : Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation : Le droit à l'alimentation à la lumière de la promotion des droits des paysan-ne-s**

Madame la Présidente,

Je m'appelle Pierre Maison et je m'exprime au nom du CETIM. Je suis paysan français, membre de la Confédération paysanne et de La Via Campesina, le plus grand mouvement paysan international représentant plus de 200 millions de paysans dans le monde.

Nous remercions le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour la présentation de son rapport, dans lequel il met en évidence la violence systémique qui se manifeste dans les systèmes agro-alimentaires actuels, touchant principalement des populations déjà vulnérables et marginalisées, comme les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Cette violence et iniquité propre au système dominant n'ont rien d'inéluctable, elles sont le résultat de l'imposition d'un modèle de production, d'échange et de commercialisation bien précis, centré sur la recherche effrénée du profit et sur le monopole de l'agribusiness sur les chaînes alimentaires, au détriment de la paysannerie familiale. De plus, ce modèle – promu non seulement par les multinationales du secteur mais également par leurs alliés politiques, dans de nombreux pays – se base sur des pratiques agricoles industrielles intensives qui accélèrent le changement climatique et désarticulent les relations sociales en milieu rural.

Pourtant, des solutions face aux crises multiples de notre époque existent. Elles proviennent des populations rurales, c'est-à-dire des personnes directement concernées, et se basent désormais sur les normes inscrites dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (la Déclaration ci-après).

La production alimentaire est un enjeu politique. Pour y faire face, il s'agit de mobiliser les ressources et les leviers aptes à transformer les politiques dans une véritable perspective de droits humains. En ce sens, nous exhortons tous les États et toutes les instances concernées à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration, au niveau national mais également international, à travers par exemple la création d'un mécanisme de suivi onusien comme proposée par les organisations rurales et de nombreux États. Finalement, nous soutenons le Rapporteur spécial dans son travail de promotion et de mise en œuvre de la Déclaration dans le cadre de son mandat.

Nous vous remercions de votre attention.

*Genève, le 8 mars 2023*